

Bulletin de la Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar

Editeur Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar

11 rue Turenne, F-68000 Colmar (France)

ISSN print 1637-6811 | électronique 2827-4318

Format A4

Fréquence flux continu

Licence : CC BY 4.0

Modèle d'accès libre (voie diamant)

Langues français, anglais ou allemand

Site internet <https://.museumcolmar.org/bulletin>

Courriel jean-michel.bichain@museumcolmar.org

Transparence, principes et règles d'éthique

Le présent document définit la politique de transparence, les principes et règles d'éthique de la revue et les principales procédures éditoriales du Bulletin de la Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar (BSHNEC). Il est conçu pour satisfaire les exigences de transparence et de bonnes pratiques de l'édition scientifique en libre accès. Ce document complète les documents cadres du BSHNEC (politique éditoriale, instructions aux auteurs).

1. Informations générales et transparence

La Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC) est engagée depuis sa fondation en 1859 dans la production et la diffusion de connaissances en sciences naturelles et en ethnographie ainsi que dans la conservation de spécimens et d'objets dans ces domaines disciplinaires. À ce titre, elle édite depuis 1860 le Bulletin de la Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar (BSHNEC), qui publie des résultats scientifiques originaux, des synthèses et des contributions documentaires relevant du périmètre de la revue.

1.1 Identité

Le titre de la revue est « Bulletin de la Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar » avec pour acronyme « BSHNEC ». L'éditeur est la [Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar \(SHNEC\)](#). La revue est publiée en France. L'adresse de l'éditeur est : [11 rue Turenne, F-68000 Colmar, France](#).

Les identifiants de la revue sont : [ISSN imprimé 1637-6811](#) ; [ISSN électronique 2827-4318](#). Le site web de la revue est : <https://www.museumcolmar.org/bulletin>

1.2 Organisation éditoriale

L'organisation éditoriale du BSHNEC assure l'évaluation scientifique et le suivi technique des manuscrits jusqu'à publication. Le directeur de publication assume la responsabilité juridique et institutionnelle de la publication. Le rédacteur en chef assure la responsabilité scientifique et éditoriale du processus et prend la décision finale d'acceptation ou de refus, au nom de la revue. Pour chaque manuscrit, il peut assurer directement le suivi du dossier ou désigner un éditeur associé, membre de l'équipe éditoriale,

sans conflit d'intérêts. Cette personne assure l'interface entre les auteurs, les évaluateurs et la rédaction, s'appuie sur l'expertise d'évaluateurs spécialistes, et formule une recommandation. La chaîne éditoriale (secrétariat, édition et production) assure la préparation éditoriale, les épreuves et la mise en ligne.

1.3 Production annuelle

La revue publie en flux continu, sans périodicité par volume. Le nombre d'articles publiés par année civile est rendu public sur la page « volumes annuels » du site de la revue et mis à jour annuellement.

1.4 Contact

Les coordonnées de contact de la rédaction sont publiées sur le site de la revue. Le contact éditorial (rédaction) est : jean-michel.bichain@museumcolmar.org.

Informations accessibles depuis la page de présentation. Sur la page de présentation de la revue, sont accessibles :

- le nom de la revue ;
- un texte descriptif précisant les objectifs et le public visé ;
- les numéros ISSN ;
- la politique éditoriale ;
- le document « Transparence, principes et règles d'éthique » ;
- les instructions aux auteurs ;
- un formulaire d'autorisation de publication/accord de publication ;
- la mention explicite de la licence *Creative Commons Attribution* applicable et des conditions de réutilisation ;
- la liste des articles publiés ainsi que les volumes et, le cas échéant, les dossiers/volumes thématiques ;
- les noms et coordonnées professionnelles de l'équipe éditoriale ;
- les noms et affiliations des membres du conseil scientifique ;
- les indicateurs de délais d'acceptation et de publication et, lorsque disponibles, des indicateurs de consultation, de téléchargement ou de citation, présentés comme éléments de transparence et non comme critères de décision éditoriale.

Les politiques détaillées (évaluation, libre accès, licence, archivage/préservation, auto-archivage, corrections/rétractations, plaintes/appels, conflits d'intérêts, protection des données) sont accessibles depuis le site de la revue, sous forme de pages web et/ou de documents PDF : Politique éditoriale, Instructions aux auteurs, et Transparence, principes et règles d'éthique.

2. Politique de libre accès

Le BSHNEC est publié en libre accès voie diamant (*open access diamond*), sans frais de publication pour l'auteur ni pour le lecteur. Les articles sont publiés en flux continu et disponibles gratuitement dès le jour de parution (sans embargo), en PDF, sur le site de la revue. Les utilisateurs sont autorisés à lire, télécharger, copier, distribuer, imprimer, rechercher ou faire des liens vers les textes intégraux des

articles, à les indexer, à les transmettre à des logiciels ou à les utiliser à toute autre fin licite, sous réserve du respect de la licence *Creative Commons* applicable.

3. Licence, droits d'auteur et conditions de réutilisation

3.1 Licence

Sauf mention contraire justifiée (contenus tiers non réutilisables), les articles du BSHNEC sont publiés sous licence *Creative Commons Attribution*. Depuis 2019, les articles sont publiés sous licence *Creative Commons Attribution–NonCommercial–NoDerivatives 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0)*. À compter du 1er janvier 2026, la revue publie ses nouveaux articles sous licence *Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)*, afin de maximiser la réutilisation scientifique (moissonnage des textes et des données, réutilisation de figures et tableaux avec attribution, traductions, matériaux pédagogiques), tout en maintenant l'attribution et l'intégrité de la référence.

3.2 Droits d'auteur

Les auteurs conservent le droit d'auteur. Ils accordent à l'éditeur un droit non exclusif de première publication, de diffusion, d'indexation et d'archivage, nécessaire à l'exploitation scientifique et à la conservation.

3.3 Contenus tiers

Les auteurs garantissent disposer des droits nécessaires. Tout contenu tiers non couvert par la licence *Creative Commons* applicable à l'article est clairement identifié (crédit, source, statut juridique, restrictions de réutilisation).

3.4 Affichage de la licence

La revue fait figurer dans la version publiée (PDF et/ou page web de l'article) la licence, le lien vers le texte de licence, et une mention explicite de conservation des droits par les auteurs. Bloc type (selon la licence applicable à l'article) : © Les auteurs. Publié par la Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC). Cet article est diffusé sous licence *Creative Commons [LICENCE] 4.0* (mentionnée sur l'article et assortie d'un lien vers le texte de licence).

4. Modèle économique, frais aux auteurs, publicité et parrainage

4.1 Financement

Le BSHNEC est financé par la SHNEC sur fonds propres, constitués notamment des cotisations des adhérents et, le cas échéant, de recettes propres liées à l'activité éditoriale. La SHNEC peut bénéficier ponctuellement de financements additionnels (subventions publiques, partenariats ou mécénat) ; ces apports sont sans influence sur les décisions éditoriales et font l'objet d'une information transparente lorsque leur périmètre concerne une opération éditoriale.

4.2 Version papier

Les articles publiés en flux continu sont réunis en volume(s) en version papier, disponible à la vente ; les modalités d'échanges, de commande et le tarif sont indiquées sur le site de la revue.

4.3 Frais, publicité et influence externe

La revue ne facture aucun frais aux auteurs, à aucun stade (soumission, traitement, publication), incluant notamment l'absence d'APC (*Article Processing Charges*/frais de publication), de frais de soumission, de frais par page, de frais pour la couleur ou les figures, de frais de retrait, et de toute exigence d'adhésion ou de cotisation pour publier. L'adhésion à la SHNEC n'intervient pas dans les décisions éditoriales ni dans l'accès à la publication. La revue ne publie pas de publicité intrusive et tout soutien financier externe susceptible d'être associé à une opération éditoriale fait l'objet d'une information publique ; il demeure sans influence sur les décisions éditoriales.

5. Gouvernance éditoriale et indépendance

5.1 Transparence

La gouvernance éditoriale de la revue (direction de publication, rédaction en chef, équipe éditoriale et, le cas échéant, conseil scientifique) est rendue transparente : les noms, affiliations et coordonnées professionnelles de l'ensemble de l'équipe éditoriale ainsi que les noms et affiliations des membres du conseil scientifique sont donnés sur le site internet de la revue ; la description des rôles et responsabilités est détaillée dans la Politique éditoriale.

5.2 Indépendance et non-discrimination

Les décisions éditoriales sont fondées sur la qualité scientifique, la conformité à la ligne éditoriale et le respect des règles de la revue ; elles sont prises en toute indépendance, sans discrimination liée notamment à l'origine, au genre, aux convictions politiques, philosophiques ou religieuses, à la nationalité ou à l'affiliation institutionnelle.

5.3 Endogénéité

Afin de limiter l'endogénéité (articles co-signés par des membres de la gouvernance éditoriale) et dans un objectif de transparence, la proportion d'articles de recherche comportant au moins un auteur appartenant à l'équipe éditoriale, incluant le conseil scientifique, ne doit pas excéder 25% sur une année civile lorsque l'année comporte au moins cinq articles ; les manuscrits concernés suivent un circuit de traitement indépendant (éditeur en charge du dossier sans conflit d'intérêts, évaluateurs externes (rapporteurs externes), traçabilité de la décision).

6. Processus éditorial et évaluation par les pairs

6.1 Responsabilité éditoriale

Le rédacteur en chef assure la responsabilité scientifique du traitement des manuscrits soumis au BSHNEC. Il peut traiter directement le dossier ou désigner un éditeur associé au sein de l'équipe éditoriale sans conflit d'intérêts. La personne chargée du dossier veille au respect de la ligne éditoriale, des règles de fonctionnement de la revue, de la qualité scientifique des contenus publiés et au renouvellement régulier du vivier d'évaluateurs dans un souci d'indépendance scientifique ; elle assure l'interface entre les auteurs, les évaluateurs et la rédaction, puis formule une recommandation au rédacteur en chef, qui rend la décision éditoriale finale.

6.2 Refus sans expertise

Les manuscrits manifestement hors périmètre, ne respectant pas les exigences minimales de soumission, présentant un format inexploitable, comportant un manquement manifeste aux règles éthiques ou ne permettant pas une évaluation scientifique adéquate peuvent être refusés par la rédaction sans sollicitation d'évaluateurs.

6.3 Évaluation

Les manuscrits conformes à la ligne éditoriale font l'objet d'une évaluation par les pairs en simple anonymat : au minimum deux évaluateurs indépendants sont sollicités, leur identité n'étant pas communiquée aux auteurs (sauf si un évaluateur souhaite explicitement signer son évaluation). En cas d'avis contradictoires ou insuffisamment étayés, des avis complémentaires peuvent être demandés.

6.4 Portée de l'évaluation par les pairs (périmètre)

Le BSHNEC distingue, selon la nature des contenus, (i) les contributions scientifiques soumises à une évaluation externe par les pairs et (ii) les contenus éditoriaux ou institutionnels soumis à un contrôle éditorial interne. Sont soumis à une évaluation par les pairs en simple anonymat, par au minimum deux évaluateurs indépendants, toutes les contributions présentant un apport scientifique (notamment : articles de recherche, articles de synthèse, communications brèves/notes présentant des résultats originaux, études méthodologiques, inventaires et checklists argumentés, clés d'identification, et plus généralement toute contribution comportant des analyses, interprétations ou conclusions scientifiques). Les dossiers thématiques, numéros spéciaux et actes de colloques sont soumis aux mêmes exigences d'évaluation par les pairs que les articles ordinaires.

Ne sont pas soumis à une évaluation externe par les pairs, mais à un contrôle éditorial interne proportionné à leur nature, les contenus ne relevant pas d'une contribution scientifique au sens ci-dessus (notamment : éditoriaux, avant-propos, informations institutionnelles, annonces, hommages, comptes rendus non analytiques, appels à contributions, ainsi que les avis et notices relevant de la maintenance du registre scientifique — *errata/corrigendum*, expressions de préoccupation, rétractations — qui relèvent d'une instruction éditoriale spécifique). Chaque contenu publié indique explicitement, dans sa version publiée, s'il relève d'un article évalué par les pairs ou d'un contenu non évalué par les pairs (contrôle éditorial).

6.5 Décisions

S'appuyant sur les rapports d'évaluation, le rédacteur en chef prend l'une des décisions suivantes :

- Acceptation du manuscrit tel qu'il a été soumis ;
- acceptation sous réserve de révisions mineures ou majeures ;
- refus avec possibilité de resoumission ;
- refus sans possibilité de resoumission.

Sur la base d'une version révisée transmise par les auteurs et d'une réponse point par point, l'éditeur rend une décision définitive, positive ou négative, en fonction de la prise en compte des observations ; la nouvelle version peut être renvoyée aux évaluateurs (à leur demande ou si l'éditeur l'estime nécessaire) et, le cas échéant, transmise à un nouvel évaluateur.

6.6 Délais

La revue publie et met à jour des indicateurs de délai. Le délai moyen entre la soumission et la publication est d'environ cinq semaines (estimation au 20 janvier 2026). Le délai moyen entre la soumission et la première décision sera publié lorsque les données nécessaires seront consolidées.

Pour les articles publiés de 2019 à 2025, la revue fait apparaître, en fin d'article, la date de soumission et la date de publication ; ces deux dates permettent de calculer le délai « soumission/publication » publié au titre de la transparence de la revue. À compter de 2026, la revue fait apparaître trois dates pour chaque article (soumission, acceptation, publication), sur la page article et/ou dans le fichier PDF, afin de renforcer la transparence et de permettre le suivi des étapes intermédiaires du processus éditorial.

6.7 Numéros spéciaux et dossiers

Les numéros spéciaux, dossiers thématiques et actes de colloques sont soumis aux mêmes exigences que les articles ordinaires (évaluation externe, supervision par la rédaction en chef, transparence sur les éditeurs invités et traitement indépendant des manuscrits soumis par ces derniers).

7. Principes éthiques

Les principes ci-dessous s'appliquent aux auteurs, aux évaluateurs et à l'équipe éditoriale. Ils complètent la Politique éditoriale de la revue et, pour les modalités pratiques (déclarations, pièces à fournir, formats), renvoient aux Instructions aux auteurs.

7.1 Rédacteurs et évaluateurs

En cas de conflit d'intérêts, réel ou potentiel, avec l'un des auteurs ou avec le contenu d'un manuscrit à évaluer, les membres de l'équipe éditoriale et/ou les évaluateurs doivent se récuser. De même, tout évaluateur qui se sait non qualifié pour évaluer un manuscrit ou qui sait ne pas pouvoir le faire dans des délais raisonnables en avise la rédaction et se récuse. La rédaction tient compte, dans ses décisions, des exigences légales en matière de diffamation, de violation du droit d'auteur et de plagiat. Les articles sont évalués sur leur seul contenu intellectuel et scientifique, sans distinction d'origine, de sexe, d'orientation sexuelle, de convictions politiques, philosophiques ou religieuses, de nationalité, d'affiliation institutionnelle ou d'opinion. Aucun éditeur ni évaluateur ne peut utiliser, dans ses propres travaux, des données ou informations contenues dans un manuscrit soumis avant sa publication éventuelle sans le consentement écrit et explicite des auteurs.

7.2 Auteurs

Les auteurs s'engagent à respecter les règles du débat scientifique et à ne pas inclure de déclarations diffamatoires susceptibles d'être interprétées comme des atteintes à la réputation d'une tierce personne. Ils déclarent tout conflit d'intérêts potentiel, professionnel ou financier, et mentionnent les sources de financement ayant soutenu la recherche présentée. Les auteurs garantissent l'originalité de leur article et s'interdisent toute contrefaçon au sens du code de la propriété intellectuelle ; ils s'engagent à ne pas soumettre simultanément le même manuscrit à plusieurs revues. La diffusion préalable sous forme de prépublication (*preprint*) ou de rapport non évalué par les pairs est admise lorsqu'elle est explicitement signalée et qu'elle ne contrevient pas aux droits d'un tiers ; elle ne dispense pas les auteurs de respecter les exigences d'originalité et de transparence.

7.3 Impartialité, confidentialité et intégrité du texte

Les manuscrits reçus sont traités comme des documents confidentiels : aucune information sur un manuscrit soumis n'est divulguée à d'autres personnes que le(s) auteur(s), les évaluateurs potentiels et la rédaction. Une évaluation du taux de similitude avec des publications déjà existantes est effectuée pour chaque nouvelle soumission ; elle repose sur une vérification éditoriale systématique (comparaisons, recherches et contrôles de citations) et peut, lorsque disponible, recourir à un service de détection de similarité sous supervision humaine. Lorsqu'un service spécifique est utilisé, il est indiqué sur le site de la revue. Le plagiat, l'auto-plagiat non déclaré, la publication redondante, la fabrication ou la falsification de données et la manipulation d'images altérant l'interprétation constituent des manquements graves. Selon la nature et la gravité du manquement, la revue peut demander des corrections, suspendre l'évaluation, refuser le manuscrit, publier un correctif, une expression de préoccupation ou une rétractation, et, si nécessaire, informer l'institution de rattachement des auteurs.

7.4 Respect de la ligne éditoriale

Les manuscrits doivent se conformer à la ligne éditoriale du BSHNEC, telle qu'elle est décrite sur le site et dans la Politique éditoriale ; les manuscrits non conformes peuvent être refusés par la rédaction sans rapport d'évaluation.

7.5 Actes nomenclaturaux/taxonomiques nouveaux

La revue n'accepte pas, dans sa politique éditoriale actuelle, la publication d'actes nomenclaturaux/taxonomiques nouveaux au sens des codes applicables (par exemple : description de nouveaux taxons, désignation de types/néotypes, nouvelles combinaisons, synonymies nouvelles, ou tout acte entraînant la création ou la modification formelle d'un nom). Les manuscrits contenant de tels actes sont retournés aux auteurs avant évaluation. La revue peut en revanche publier des travaux de taxonomie et de systématique ne comportant pas d'actes nouveaux (synthèses, inventaires, révisions argumentées, comparaisons morphologiques/anatomiques, clés d'identification, discussions).

7.6 Mention et rôle des auteurs

L'auteur correspondant s'assure que seuls les co-auteurs appropriés sont inclus dans la liste des auteurs et qu'il a obtenu l'accord de tous les co-auteurs pour la soumission, puis pour la publication, après qu'ils ont vu et approuvé la version finale. La liste des auteurs doit refléter avec précision qui a contribué à l'étude et comment. Un auteur doit généralement remplir les conditions suivantes : (1) contribution significative à la conception et à la réalisation de l'étude, ou à l'acquisition de données, ou à leur analyse et interprétation ; (2) participation significative à la rédaction du manuscrit ou à la révision critique de son contenu intellectuel ; (3) approbation définitive de la version à publier. Tout changement dans la liste ou l'ordre des auteurs entre la soumission et la version révisée ou finale doit être justifié et confirmé par un accord écrit de l'ensemble des auteurs.

7.7 Contributions, remerciements, conformité réglementaire et données

La revue demande la mention, en fin de manuscrit, d'un court paragraphe décrivant les contributions de chaque auteur, la déclaration des financements et, lorsque cela est pertinent, une déclaration de disponibilité des données, scripts et matériels complémentaires. Les contributions de toute personne ne répondant pas aux critères d'auteur sont mentionnées, avec son accord, dans la section Remerciements (aide technique, administrative ou logistique, relecture linguistique, acquisition de financement ou soutien général). Lorsque les travaux impliquent des collectes, prélèvements, manipulations d'objets patrimoniaux, enquêtes ethnographiques, exportations de matériel ou toute

situation encadrée par la réglementation, les auteurs doivent disposer des autorisations/permis requis et en indiquer les références ; ils précisent, lorsqu'il y a lieu, les dépôts de spécimens de référence (types/vouchers) et l'institution dépositaire. Les auteurs déposent, sauf impossibilité juridique, éthique, contractuelle ou scientifique dûment justifiée, les données, scripts et matériels nécessaires à la compréhension, à la vérification ou à la réutilisation des résultats dans des bases ou entrepôts reconnus et librement accessibles ; ils en indiquent le DOI, le lien pérenne ou l'identifiant équivalent dans le manuscrit.

8. Procédures en cas de manquement et intégrité du registre scientifique

8.1 Signalements

Tout signalement relatif à un article soumis ou publié (plagiat, fraude, conflits d'intérêts non déclarés, erreurs substantielles, manipulation d'images, manquement aux règles éthiques) peut provenir d'auteurs, de lecteurs, d'évaluateurs ou d'institutions. Les signalements sont adressés au contact éditorial indiqué sur le site, avec tout élément de preuve disponible.

8.2 Instruction

La rédaction procède à un examen préliminaire, puis sollicite, lorsque cela est nécessaire, des explications documentées auprès des auteurs et des parties concernées. Selon la nature du dossier, la revue peut consulter des experts, demander des pièces complémentaires ou s'adresser à l'institution de rattachement des auteurs. À l'issue de l'instruction, une décision motivée est rendue et consignée, dans le respect de la confidentialité.

8.3 Mesures correctives et traçabilité

Afin de préserver l'intégrité du registre scientifique, tout auteur qui découvre, après publication, une erreur ou une inexactitude importante dans son propre travail en informe la rédaction sans délai et coopère avec celle-ci pour publier un *erratum/corrigendum* ou, si nécessaire, demander ou mettre en œuvre une rétractation ; la revue publie, selon la gravité des faits, un *erratum/corrigendum*, une expression de préoccupation ou une rétractation. Les avis sont publiés de manière visible, indexable et liés à l'article concerné, de façon à assurer une traçabilité complète sans effacer l'historique bibliographique.

8.4 Droit de réponse

Lorsqu'une réclamation argumentée est formulée par un lecteur à propos d'un article publié, la revue peut proposer un droit de réponse ; ce texte est examiné selon des modalités proportionnées et peut faire l'objet d'une évaluation par les pairs. Les auteurs de l'article original disposent également d'un droit de réponse, publié dans les mêmes conditions, afin de permettre un débat scientifique contradictoire et documenté.

9. Plaintes, contestations et appels

9.1 Plaintes

Toute plainte relative au processus éditorial, à la conduite d'un membre de l'équipe éditoriale ou d'un évaluateur, ou à l'application des règles éthiques, est adressée au Rédacteur en chef, c'est-à-dire à l'adresse de la rédaction indiquée sur le site de la revue. La revue accuse réception et instruit la demande dans un délai raisonnable, en s'efforçant de traiter chaque situation avec impartialité et confidentialité.

9.2 Appels

Les auteurs peuvent contester une décision éditoriale en adressant une demande argumentée et documentée. L'appel est examiné par un éditeur sans conflit d'intérêts (rédacteur en chef, éditeur associé ou membre de l'équipe éditoriale désigné pour l'appel) ; la revue peut solliciter un avis indépendant ou proposer une réévaluation si des éléments nouveaux ou des erreurs de procédure sont établis. La décision issue de l'appel est motivée.

10. Auto-archivage

La revue autorise l'auto-archivage sans embargo des versions suivantes : la version soumise, la version acceptée et la version publiée. Dans le présent document, ces termes correspondent respectivement à la version initialement soumise (prépublication éventuelle), à la version acceptée après révision et à la version de référence publiée. Dès que la référence définitive est disponible, les auteurs indiquent la citation bibliographique complète, le DOI et la licence de l'article, et veillent à ce que les versions déposées renvoient clairement à la version publiée.

11. Archivage et préservation à long terme

La revue met en œuvre une préservation redondante afin de garantir l'accès à long terme aux contenus publiés. Cette stratégie repose sur le dépôt légal du volume annuel auprès de la Bibliothèque nationale de France (BnF), l'archivage numérique des articles dans un entrepôt pérenne (<https://zenodo.org/communities/bshnec/>), ainsi que la conservation interne et des sauvegardes des fichiers de production. Si un service d'archivage certifié (LOCKSS/CLOCKSS/Portico, etc.) est activé, son nom et la date de mise en œuvre sont indiqués sur le site.

12. Identifiants pérennes et métadonnées

12.1 Identifiants

Chaque article publié reçoit un DOI. La fourniture d'un identifiant ORCID est recommandée pour chaque auteur, afin d'améliorer l'attribution et l'interopérabilité.

12.2 Métadonnées

La revue produit et diffuse des métadonnées complètes (titre, auteurs, affiliations, résumés, mots-clés, références, licence, dates) et veille à leur exploitabilité par les services d'indexation et de référencement.

12.3 Affiliations et adresses institutionnelles

Pour les auteurs rattachés à des institutions françaises, la revue recommande une signature institutionnelle « monoligne » indiquant, pour chaque unité de recherche ou structure d'appartenance : (1) le nom de l'unité en toutes lettres, suivi entre parenthèses de son sigle (sans numéro d'unité, peu lisible à l'international) ; (2) le nom de la tutelle principale, suivi du nom des autres établissements et organismes de tutelle (éventuellement en abrégé, par exemple : CNRS) ; (3) l'adresse postale de la structure avec la ville, le code postal et le pays. Cette recommandation vise à améliorer la lisibilité internationale, l'indexation et la qualité des métadonnées, sans se substituer aux règles de signature imposées par les institutions de rattachement des auteurs.

13. Politique relative aux outils automatisés et à l'intelligence artificielle

13.1 Auteurs

Tout usage d'outils automatisés ou d'intelligence artificielle, générative ou non, au-delà de la correction linguistique ou de la mise en forme, est déclaré de manière transparente (méthodes ou remerciements). Les auteurs demeurent pleinement responsables de la validité scientifique, de l'exactitude des citations et de l'absence d'éléments inventés. Les outils d'IA ne peuvent pas être crédités comme auteurs et ne constituent pas des sources scientifiques ; ils ne doivent pas être cités comme références.

13.2 Évaluateurs et éditeurs

Les évaluateurs ne recourent pas à des outils d'intelligence artificielle ou à des outils automatisés pour analyser un manuscrit ou produire le fond de leur rapport d'une manière susceptible de compromettre la confidentialité. L'usage d'outils pour la correction linguistique de leur propre rapport n'est admissible que s'il ne conduit pas à transmettre le manuscrit, des données confidentielles ou des extraits substantiels à un service tiers non autorisé. Les usages éditoriaux d'outils automatisés (contrôle de similarité, vérifications de cohérence, contrôle d'images) restent sous supervision humaine et n'exonèrent pas l'équipe éditoriale de sa responsabilité.

14. Protection des données personnelles (RGPD)

Les données personnelles collectées dans le cadre de la soumission, de l'évaluation et de la publication sont utilisées uniquement pour le fonctionnement éditorial. La revue applique les principes de minimisation, de confidentialité et de conservation limitée, et publiera sur le site une notice RGPD précisant les finalités, la base légale, la durée de conservation, les droits des personnes et le point de contact.